

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le 28 mars 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 24/03/2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux élus le 23 mars 2014.

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Jean-Michel FAIVRE, Maire sortant, accueille les nouveaux élus et leur souhaite de réussir dans leurs projets et un en particulier qui lui tient à cœur (à savoir le groupe scolaire) ; il exprime son contentement de retrouver les élus qui se sont investis lors du précédent mandat et qui ont souhaité repartir pour 6 années.

Jean-Michel FAIVRE donne les résultats constatés au procès-verbal des élections du 23 mars 2014 et déclare installés dans leurs fonctions:

Jean-Marc BOUSSET, Annie SALOMEZ, Bernard MAISSE, Véronique MAGAUD, Patrice JEGO, Nadine BURLAUD, Franck GIBERTINI, Jeannine DRUOT, Eric LEONARD, Agnès BAS, Jean-Paul REVERT, Sandra FALLAIX, William SCHWOB, Ghislaine GALLET, Jean-Charles MICALLEF, Marie-Agnès GUEZET, Franck VERMOT-DESROCHES, Annie PROD'HOMME, Claude RICHARD.

Jean-Paul REVERT a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal.

2- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Annie PROD'HOMME, doyenne d'âge, prend ensuite la Présidence. Elle invite le Conseil Municipal à procéder, à scrutin secret, à l'**Election du Maire**.

Deux assesseurs sont désignés : Ghislaine Gallet et Sandra Fallaix.

Sachant que Jean-Marc Bousset s'est porté candidat, chaque Conseiller Municipal remet son bulletin écrit sur papier blanc, dans l'urne.

Le Dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins blancs	01
Suffrages exprimés	18

Jean-Marc BOUSSET, ayant obtenu 18 voix, est proclamé **MAIRE**.

Il remercie les conseillères et conseillers et déclare :
« Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier.

Je voudrais remercier d'abord les Appuliennes et Appuliens pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. On ne peut prétendre faire l'unanimité et il est sans doute regrettable pour l'expression de nos concitoyens qu'il n'y ait eu qu'une seule liste.

Mais nous devons, nous qui sommes vos élus, en tirer une exigence supplémentaire d'efficacité et d'équité dans les actions que nous allons développer.

Je voudrais aussi remercier mes collègues colistiens pour leur implication dans la campagne, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve.

Remercier les anciens, ceux qui repartent, qui me connaissent bien et depuis longtemps...

Remercier les nouveaux qui ont accepté la proposition que nous (Bernard, Patrice et moi-même) leur avons faite, avec une spontanéité et un enthousiasme réconfortants ...

J'ai malgré tout une parenthèse personnelle :

Je pense à mon père qui m'a fait connaître très tôt et pendant 30 ans ce qu'était l'engagement d'un Maire puisqu'il l'a été durant 5 mandats à Montferrand le Château. J'ai ensuite rencontré Catherine et sa famille bien impliquées également dans les affaires communales.

Au cours des six années, nous aurons à faire des choix et à prendre des décisions qui engageront l'avenir de Pouilley les Vignes, parfois bien au-delà de la durée de notre mandat.

Devant cette responsabilité, nous devons prendre toutes les précautions utiles et nécessaires, pour consulter, écouter la population, débattre en toute objectivité, pour bien définir où se situe, à terme, l'intérêt collectif et le défendre avec opiniâtreté.

Ensemble, avec le personnel communal, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, plus moderne, plus réactif et, au bout du compte, mieux à même de prendre en compte des besoins évolutifs et des attentes multiples.

Vous l'avez sans doute remarqué, j'ai eu le souci de dire « nous » davantage que « je » dans ce discours. Le même état d'esprit animera cette organisation collective du travail au sein de ce Conseil Municipal.

Ce soir, devant vous, au-delà du projet que nous vous avons proposé, nous n'avons, je n'ai qu'une assurance à vous offrir, celle de notre engagement sans réserve au service de Pouilley les Vignes et des Appuliens, pour qu'ensemble nous construisions l'avenir. »

Sous la Présidence de Jean-Marc Bousset, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Tout d'abord, le Maire explique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'1 adjoint et au maximum de 5 adjoints. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue ; l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Sur demande du Maire, Bernard Maisse déclare qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint est déposée.

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire et la liste proposée obtient 18 voix.

Sont proclamés élus : Bernard Maisse

Patrice Jego,

Véronique Magaud,

William Schwob,

Jeannine Druot.

Jean-Marc Bousset précise les délégations données à chacun d'eux :

Bernard MAISSE, premier Maire-Adjoint, est délégué à l'urbanisme, l'assainissement, la voirie (y compris la sécurité sur voirie), à la forêt et aux travaux sur le ruisseau de « la Lanterne » -

Patrice JEGO, deuxième Maire-Adjoint, est délégué à l'organisation du travail des agents techniques communaux, aux bâtiments (y compris accessibilité), à la sécurité et à l'environnement.

Véronique MAGAUD, troisième Maire-Adjointe, est déléguée aux finances (suivi des marchés), à la gestion du personnel, à la bibliothèque, à la gestion du site internet, au comité des fêtes et à l'organisation des fêtes et cérémonies (en collaboration avec la 5^e Maire-Adjointe pour ces deux derniers points).

William SCHWOB, quatrième Maire-Adjoint, est délégué aux affaires scolaires, à la jeunesse, à la prévention de la délinquance.

Jeannine DRUOT, cinquième Maire-Adjointe, est déléguée aux affaires sociales, à la communication, à la vie associative, au comité des fêtes et à l'organisation des fêtes et cérémonies (en collaboration avec la 3^e Maire-Adjointe).

3- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après avoir rappelé les textes du Ministère de l'Intérieur pour le calcul des indemnités du Maire et des adjoints et expliqué que depuis le 1^{er} janvier 2013, l'indemnité du Maire est soumise à cotisation URSSAF lorsqu'elle atteint le plafond fixé par la sécurité sociale, le Maire propose d'abaisser son indemnité à 40 % de l'indice 1015 afin de diminuer les charges patronales payées par la commune (économie d'environ 7 000 € par an).

Il propose également de laisser les indemnités à 16.5 % de l'indice 1015 pour les deux premiers adjoints et de fixer l'indemnité des trois autres adjoints à la moitié. Ce qui ferait une économie de 9 000 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les indemnités du Maire et des Adjointes sur ces nouvelles bases.

Le Maire invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et tient à remercier publiquement la direction du Super U qui a offert toute la

partie « buffet salé » - il félicite également le personnel pour son professionnalisme et son application à la préparation de ce buffet.